

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00558

Numéro SIREN : 878 702 968

Nom ou dénomination : 40.64

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2024 sous le numéro de dépôt 1752

Désignation de l'entreprise		SAS 40.64		470 Avenue Georges Sabde		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		40280 ST PIERRE DU MONT					
SIRET		8 7 8 7 0 2 9 6 8 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	15 000	016	6 338	8 663	10 163
	Immobilisations corporelles*	028	21 644	030	12 692	8 952	12 736
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	36 644	048	19 030	17 614	22 898
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	21 204	070		21 204	7 462
		072	1 819	074		1 819	1 900
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	17 377	086		17 377	19 106
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	40 400	098		40 400	28 469
	Total général (I + II)	110	77 044	112	19 030	58 014	51 367
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 000		1 000	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		23 256		29 913	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(25)		(6 657)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		34 230		34 256	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		9 232		6 436	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	244		14 552	10 676	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		23 784		17 111		
Total général (I + II + III)				180	58 014	51 367	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 40.64		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { services * } intracommunautaires		215	214					
			217	218	148 539	137 406			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	221	424			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	148 761	137 830			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	18 082	15 842			
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	1 545	2 776			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 3 948 - immobilier :)			242	39 430	39 379			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 239	244	1 966	1 436			
	Rémunérations du personnel *			250	46 572	42 956			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	26 742	26 028			
	Dotations aux amortissements *			254	5 284	5 003			
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	9 163	8 252			
		260							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	148 786	141 672			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(25)	(3 842)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280					
	Produits exceptionnels			290					
	Charges financières			294					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		2 815			
		348							
	Impôts sur les bénéfices *			306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(25)	(6 657)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	25		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989				
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		991					
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344					
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127					
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			649				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	25		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *	6.657				360			
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	25	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

40.64

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 470 Avenue Georges Sabde
40280 SAINT PIERRE DU MONT
878 702 968 RCS MONT DE MARSAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 AVRIL 2024

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à VINGT-CINQ EUROS TRENTE-SEPT (25,37 €) de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -25,37 euros

PRELEVEMENT SUR LES RESERVES :

- sur le compte "autres réserves" -25,37 euros

Qui s'élèvera à 23 230.29 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 AVRIL 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIE CONFORME

Le Président
Pascal HULL

